

Soldats combattants - prisonniers en 1914 - 1918



Décorations

DISTINCTIONS HONORIFIQUES OBTENUES PAR DES BURDINNOIS

Nous mentionnons ci-après les différentes distinctions honorifiques reçues par des burdinnois *dans l'état actuel de nos renseignements.*

Malgré nos différentes recherches, certaines personnes non-citées peuvent bien sûr avoir reçu des distinctions sans que nous les ayons retrouvées ou sans qu'elles nous aient été signalées.

- Chevalier de l'ordre de Léopold, division militaire, avec glaives croisés

La décoration fut établie en 1832 sous l'impulsion du comte Félix de Mérode, ministre d'État à l'époque et fut décernée pour la première fois à un sapeur français nommé Ausseil qui perdit une jambe lors du siège d'Anvers. Elle comporte trois catégories : civil, militaire et maritime (créée en 1934). Elle est décernée pour mérites exceptionnels et s'étend dans tous les domaines.

La décoration de l'ordre consiste en une croix blanche émaillée portant une guirlande de laurier et de chêne entre chacune des quatre branches. Le centre est constitué d'un écusson émaillé entouré d'un cercle rouge entre deux petits cercles d'or, avec à l'avant, les armes du royaume et la devise (*L'union fait la force*) en lettres d'or en exergue et au revers, le chiffre du Roi Léopold I^{er}, composé de deux L et de deux R. Le tout est surmonté d'une couronne royale.

La couleur choisie pour le ruban est le violet amarante. Cette décoration est l'équivalent de la Légion d'honneur en France.

Le ruban peut être orné d'épées croisées pour attribution en période de guerre (en or pour les officiers et en argent pour les chevaliers). Seules les médailles décernées pendant la première Guerre mondiale ne comportent pas d'agrafe au-dessus des épées.



Plompteux Louis	Burdinne
Roquet Laurent	Marneffe
Wilkin Jules	Marneffe

- Chevalier de l'Ordre de la Couronne

L'**Ordre de la Couronne** est le deuxième ordre du Royaume de Belgique établi le 15 octobre 1897 par le roi Léopold II en tant que souverain de l'[État indépendant du Congo](#). Le but de cet ordre était à l'origine d'honorer les faits héroïques et les services exemplaires rendus dans l'[État indépendant du Congo](#). En 1908, l'Ordre fut incorporé dans l'ensemble des décorations belges comme un ordre colonial pour se situer sous l'ordre de Léopold.



Corbaya Camille	Burdinne
Fiasse Emile	Marneffe
Joassin Lambert	Lamontzée
Licour Lucien	Oteppe
Magnée Benjamin	Burdinne
Piron Jules	Marneffe
Plompteux Louis	Burdinne
Roquet Laurent	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Wilkin Jules	Marneffe

- Chevalier de l'Ordre de Leopold II

L'Ordre de Léopold II est fut créé le 24 août 1900 par le roi Léopold II en tant que souverain de l'État indépendant du Congo. En 1908, l'Ordre a été intégré dans l'ensemble des décorations belges.

Il se situe en troisième position dans la hiérarchie des ordres nationaux décernés actuellement en Belgique, après l'ordre de Léopold, premier ordre national, et l'Ordre de la Couronne. De nos jours, il est conféré par un arrêté royal pour des actes de mérite envers le Roi ou la maison royale, ou en récompense d'un nombre d'années de service dans la fonction publique ou le secteur privé.

Il est décerné aux militaires en fonction de leur nombre d'années de service et de leur grade.



Bourguignon Louis	Hannêche
Collon Emile	Marneffe
Fiasse Emile	Marneffe
Henrot Léon	Hannêche
Jadot Lucien	Oteppe
Magnée Benjamin	Burdinne
Mahiat François	Burdinne
Piron Jules	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Wilkin Jules	Marneffe

- Officier de l'Ordre de Léopold



Licour Lucien	Oteppe
---------------	--------

- Médaille d'or de l'Ordre de Léopold II



Licour Lucien	Oteppe
---------------	--------

○ Chevrons de front

Le Chevron de front est un insigne spécifique, honorifique créé pour distinguer les soldats de tous grades de la première guerre mondiale 1914-1918 qui ont exposé leur vie dans la zone de tranchée du front. Un chevron de front représente donc un temps de présence réelle au front. L'octroi ou le retrait des chevrons se fait sur proposition du chef de corps et la décision du Commandant de la division. Les soldats qui ont participé à toute la campagne de 1914-1918 reçoivent le huitième et dernier chevron de front.

Les chevrons de front sont représentés par des barrettes (« sardines ») ayant la forme de la lettre majuscule grecque lambda (Λ) d'une longueur, une largeur, un degré d'inclinaison et un écart spécifiques qui évolueront dans le temps. Elles sont en or pour les officiers, en argent pour les sous-officiers et en laine rouge ou écarlate pour les caporaux et les soldats. Ils se portent sur la manche gauche de la vareuse ou de la capote.

Bacquelaine Léon	Burdinne	3	Plompteux Louis	Burdinne	8
Bertho Eugène	Oteppe	8	Roquet Laurent	Marneffe	8
Bertrand Lucien	Lamontzée	8	Tillieux Victor	Hannêche	1
Collon Emile	Marneffe	8	Tombal Jean François	Oteppe	8
Copette Julien	Burdinne	8	Tombal Léopold	Oteppe	8
Corbaye Camille	Burdinne	?	Welliquet Jean	Marneffe	2
Dechamps Emile	Oteppe	7	Wilkin Jules	Marneffe	1
Dellise Charles	Burdinne	8			
Ferir Désiré	Burdinne	8			
Ferir Lambert	Hannêche	8			
Fiasse Emile	Marneffe	5			
Fumal Félicien	Marneffe	8			
Goffard Emile	Marneffe	3			
Hazette Joseph	Oteppe	8			
Henrot Léon	Hannêche	7			
Jacquet Louis	Burdinne	?			
Jadot Hubert	Lamontzée	2			
Jadot Lucien	Oteppe	6			
Lemaire Armand	Marneffe	8			
Linotte Alphonse	Oteppe	1			
Linsmeau Arthur	Marneffe	1			
Mattart Auguste	Lamontzée	1			
Maurice Jules	Lamontzée	1			
Melin Lucien	Oteppe	8			
Piron Jules	Marneffe	8			
Moreau Joseph	Burdinne	8			

- . Chevrons de blessure

Le Chevron de blessure est un insigne belge spécifique, honorifique créé pour distinguer les soldats de tous grades de la première guerre mondiale qui ont eu une blessure provenant d'une action de guerre due au fait de l'ennemi et dont le degré de gravité a nécessité au moins l'évacuation vers un centre sanitaire divisionnaire.

Tombal Léopold	Oteppe	3
----------------	--------	---

- Croix de Guerre 1914-1918

Cette croix en bronze, créée le 25 octobre 1915, est remise aux militaires pour un acte de courage devant l'ennemi. La Croix de Guerre peut également être conférée à une personne militaire étrangère. D'autres circonstances qu'un acte de courage peuvent mener à l'octroi de cette décoration : des militaires de bonne conduite, porteurs de 5 chevrons de front, des volontaires de guerre de plus de 40 ans ou de moins de 16 ans ayant au moins 18 mois de service dans une unité combattante, des prisonniers de guerre évadés qui se sont engagés endéans les 3 mois de leur évasion ou des militaires qui, suite à une blessure reçue, sont déclarés inaptes au service de campagne, peuvent se voir octroyer la Croix de Guerre.

Il existe un certain nombre d'insignes distinctifs applicables sur le ruban et indiquant une Citation à l'Ordre du Jour : pour une citation à l'Ordre du Jour de l'Armée, une palme en bronze avec la lettre "A" (Albert I) - cinq palmes en bronze sont remplacées par une palme en argent, cinq palmes en argent par une en or - pour une citation à l'Ordre du Jour du Régiment, de la Brigade ou de la Division, un petit lion respectivement en bronze, argent ou or était prévu. Il est également possible de porter une version d'une fourragère d'un ordre de chevalerie sur le ruban, comme la Fourragère de l'Ordre de Léopold . Toutefois, il est à remarquer que le port de telles fourragères est non-officiel.

L'avvers de la Croix, ayant des glaives croisés, montre dans son champ un Lion Belge. Le revers est identique à l'exception du lion qui est remplacé par le monogramme royal "A". Le ruban est rouge avec 5 bandes vertes.



Bacquelaine Léon	Burdinne
Bertrand Lucien	Lamontzée
Bourguignon Louis	Hannêche
Brisbois Adelin	Burdinne
Collon Emile	Marneffe
Copette Julien	Burdinne
Corbaye Camille	Burdinne
Dechamps Emile	Oteppe
Dellise Charles	Burdinne
Ferir Lambert	Hannêche
Fiasse Emile	Marneffe
Hazette Joseph	Oteppe
Jacquet Louis	Burdinne
Jadot Lucien	Oteppe
Joassin Lambert	Lamontzée
Lemaire Armand	Marneffe
Licour Lucien	Oteppe
Mahiat François	Burdinne
Mélon Etienne	Burdinne
Moreau Joseph	Burdinne
Piron Jules	Marneffe
Plompteux Louis	Burdinne
Rome Théophile	Oteppe
Roquet Laurent	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Tombal Jean François	Oteppe
Tombal Léopold	Oteppe
Wilkin Jules	Marneffe

- Croix de guerre française

La croix de guerre 1914-1918 est une décoration militaire attribuée pour récompenser l'octroi d'une citation par le commandement militaire pour conduite exceptionnelle au cours de la Première Guerre mondiale.



Mélon Etienne	Burdinne
---------------	----------

- Croix civique

La Décoration Civique fut instituée le 21 juillet 1867 pour récompenser aussi bien les services rendus au pays après une longue et méritante carrière dans l'administration que ce soit au niveau local, provincial ou national que les actes exceptionnels de courage, de bravoure, de dévotion et d'humanité. La décoration existe en une version différente pour les pompiers.

Le 18 mai 1915, la *Décoration Civique 1914-1915* (et plus tard 1918) fut également créée pour récompenser les civils et les non-combattants qui servirent leur pays avec distinction durant la Première Guerre mondiale. Une décoration similaire fut également créée pour la Seconde Guerre mondiale le 21 juillet 1944.

- 1ere classe

- 2e classe



Bacquelaine Léon	Burdinne			Stas Nicolas	Burdinne
------------------	----------	--	--	--------------	----------

○ Médaille de l'Yser

La Médaille de l'Yser était une médaille de campagne militaire belge créée par arrêté royal le 18 octobre 1918 et décernée à ceux qui, entre le 17 et le 31 octobre 1914, faisaient partie de l'armée belge combattant le long de l'Yser.

C'est une médaille circulaire de 35 mm de diamètre frappée en bronze et surmontée d'un petit médaillon émaillé en vert. L'avvers porte un homme nu casqué tenant une lance (indiquant l'arrêt de l'avance des troupes allemandes), à sa droite, l'inscription en relief sur trois lignes « 17 au 31 octobre 1914 ». Sur le médaillon émaillé, l'inscription en relief « YSER ». Le revers portait l'image en relief d'un lion rugissant blessé d'une flèche à l'épaule gauche, couché sur la rive de l'Yser ; en dessous du lion, l'inscription en relief « YSER », dans le médaillon supérieur, la couronne royale belge au-dessus du monogramme du roi Albert 1^{er}.

La médaille était suspendue par un anneau au travers d'un anneau de suspension, à un ruban de soie moirée rouge avec de larges bandes noires en bordure. Le rouge indiquant le sang versé, le noir indiquant le deuil.



Bertrand Lucien	Lamontzée
Copette Julien	Burdinne
Corbaye Camille	Burdinne
Fiasse Emile	Marneffe
Jacquet Louis	Burdinne
Licour Lucien	Oteppe
Magnée Benjamin	Burdinne
Piron Jules	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Tombal Léopold	Oteppe

- Croix de feu

La Croix du Feu 1914-1918 était décernée à tous les détenteurs de la prétendue « carte du feu » attribuée à tous ceux qui ont essuyé des tirs au front durant la Première Guerre mondiale. La médaille fut créée par arrêté royal le 6 février 1934. Elle ne pouvait pas être attribuée à titre posthume et suivait immédiatement la Médaille (ou la Croix) de l'Yser dans la hiérarchie des décorations belges.



Bajot Jules	Marneffe	Mahiat François	Burdinne
Biss Maurice	Marneffe	Melon Etienne	Burdinne
Bourquignon Louis	Hannêche	Monfils Fernand	Burdinne
Copette Julien	Burdinne	Mouton Armand	Oteppe
Dabée Jules	Marneffe	Museur Clovis	Marneffe
Delatte Alexandre	Hannêche	Olivier Charles	Oteppe
De Marneffe Léon	Burdinne	Paillet Ernest	Burdinne
Didy Georges	Oteppe	Plompteux Louis	Burdinne
Faniel Alphonse	Burdinne	Piette Lucien	Vissoul
Fiasse Emile	Marneffe	Regimont Albert	Marneffe
Gadisseur Jean	Burdinne	Rome Théophile	Oteppe
Gadisseur Victor	Burdinne	Stapelle Henri	Marneffe
Hella Armand	Marneffe	Stas Nicolas	Burdinne
Jacquet Louis	Burdinne	Tombal Léopold	Oteppe
Jadot Lucien	Oteppe	Vigneron Léon	Burdinne
Karelle René	Burdinne		
Lahaye Léandre	Burdinne		
Lemaire Armand	Oteppe		
Licour Lucien	Oteppe		
Lignon Auguste	Burdinne		
Lignon Lucien	Burdinne		
Lignon Paul	Burdinne		

- Médaille de la victoire

Tous ceux qui ont servi dans les forces armées belges mobilisées entre le 1er août 1914 et le 11 novembre 1918 eurent le droit de porter cette médaille en bronze.

Proposée originalement par le maréchal français Foch comme une médaille interalliée, la Médaille de la Victoire fût instituée le 15 juillet 1919. Elle est portée immédiatement après la Médaille de l'Yser et par des stipulations postérieures pouvait également être attribuée aux participants des campagnes en Afrique, sous certaines conditions aux membres de la marine marchande et aux pêcheurs belges.

Sur l'avvers se trouve la Victoire, ses ailes étendues, sur un globe. Au revers, dans une couronne de lauriers, se trouvent les armoiries belges et suivant le bord de la médaille, le texte bilingue "LA GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION. DE GROOTE OORLOG TOT DE BESCHAVING". Le ruban est du type "arc-en-ciel".



Bacquelaine Léon	Burdinne
Bertrand Lucien	Lamontzée
Bourguignon Louis	Hannêche
Brisbois Adelin	Burdinne
Collon Emile	Marneffe
Copette Julien	Burdinne
Corbaye Camille	Burdinne
Dechamps Emile	Oteppe
Dejaive Eugène	Burdinne
Delcourt Alexandre	Burdinne
Dellise Charles	Burdinne
Duchesne Georges	Burdinne
Ferir Désiré	Burdinne
Ferir Lambert	Hannêche
Hazette Joseph	Oteppe
Jabon Hubert	Burdinne
Jadot Hubert	Lamontzée
Joassin Lambert	Lamontzée
Lemaire Armand	Marneffe
Licour Lucien	Oteppe
Mahiat François	Burdinne
Mattart Auguste	Lamontzée
Maurice Jules	Lamontzée
Mélon Etienne	Burdinne
Plompteux Louis	Burdinne
Rigot Noel	Burdinne
Rome Théophile	Oteppe
Roquet Laurent	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Tillieux Victor	Hannêche
Tombal Jean François	Oteppe
Tombal Léopold	Oteppe
Welliquet Jean	Marneffe
Wilkin Jules	Marneffe

○ Décoration militaire de 1ere classe

La Décoration militaire fut instituée le 22 décembre 1873 et est décernée aux soldats et aux sous-officiers des forces armées belges pour bons et loyaux services ininterrompus. La Croix militaire est son équivalent pour les officiers.

La Décoration est décernée en 2 catégories distinctes :

- L'une est divisée en deux classes et est décernée pour "bons et loyaux services". Après dix ans pour la seconde classe et après cinq ans de services supplémentaires pour la première classe. Un chevron est alors ajouté au ruban. Le ruban est fait d'une répétition de lignes rouge/jaune/noire/jaune.
- La deuxième catégorie est décernée pour service exceptionnel, acte de courage ou de dévouement selon l'article 4 des statuts de la Décoration militaire. La médaille est la même que l'autre catégorie mais le ruban est rouge avec proche de chaque bord une paire de ligne jaune et noire, le jaune étant tourné vers l'extérieur. Une palme argentée avec le monogramme royal peut être rajoutée si la décoration est décernée à la suite d'un fait de guerre. Dans l'ordre de préséance, cette catégorie est supérieure à la Croix militaire.

C'est une croix dont le médaillon central de l'avvers montre le Lion Belge encerclé de la devise belge *L'union fait la force Eendracht maakt kracht* (les versions d'avant 1951 ne sont qu'en français).



Bourguignon Louis	Hannêche
-------------------	----------

- Décoration militaire de 2^e classe



Bertrand Lucien	Lamontzée
Collon Emile	Marneffe
Corbaye Camille	Burdinne
Dellise Charles	Burdinne
Ferir Désiré	Burdinne
Lemaire Armand	Marneffe
Licour Lucien	Oteppe
Plompteux Louis	Burdinne

- La Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918

La Médaille commémorative de la guerre 1914-1918 était une médaille commémorative de guerre créée le 21 juillet 1919 par arrêté royal et décernée aux membres des forces armées belges qui servirent pendant la Première Guerre mondiale et qui avaient droit au port de la Médaille de la Victoire.

Cette Médaille était de forme triangulaire arrondie et frappée de bronze, elle mesurait 47 mm de haut et 31 mm de large. Son avers portait, au centre d'un cercle renforcé d'un diamètre de 29 mm, le profil gauche de la tête casquée d'un soldat avec le casque orné de lauriers. Entre le cercle central et le coin inférieur gauche, le millésime "1914", entre le cercle central et le coin inférieur droit, le millésime "1918". Dans la pointe supérieure, l'image en relief d'un lion rampant, une branche de laurier à sa droite, une branche de chêne à sa gauche. Le revers portait, sous une couronne flanquée des mêmes branches que le lion de l'avers, l'inscription bilingue "MEDAILLE COMMÉMORATIVE / DE LA CAMPAGNE / 1914-1918 / HERDENKINGS MEDAILLE / VAN DEN VELDTOCHT".

La médaille était suspendue par un anneau à un ruban rouge en soie moirée d'une largeur de 39 mm avec une bande centrale jaune de 11 mm de large bordée de bandes noires de 1 mm.



Bacquelaine Léon	Burdinne
Bertrand Lucien	Lamontzée
Bourguignon Louis	Hannêche
Brisbois Adelin	Burdinne
Collon Emile	Marneffe
Copette Julien	Burdinne
Corbaye Camille	Burdinne
Dechamps Emile	Oteppe
Dejaive Eugène	Burdinne
Delcourt Alexandre	Burdinne
Dellise Charles	Burdinne
Duchesne Georges	Burdinne
Ferir Désiré	Burdinne
Ferir Lambert	Hannêche
Fiasse Emile	Marneffe
Henrot Léon	Hannêche
Jabon Hubert	Burdinne
Jadot Hubert	Lamontzée
Joassin Lambert	Lamontzée
Lemaire Armand	Marneffe
Licour Lucien	Oteppe
Mahiat François	Burdinne
Mattard Auguste	Lamontzée
Maurice Jules	Lamontzée
Mélon Etienne	Burdinne
Piron Jules	Marneffe
Plompieux Louis	Burdinne
Rigot Noël	Burdinne
Rome Théophile	Oteppe
Roquet Laurent	Marneffe
Stas Nicolas	Burdinne
Tillieux Victor	Hannêche
Tombal Jean François	Oteppe
Tombal Léopold	Oteppe
Welliquet Jean	Marneffe
Wilkin Jules	Marneffe

- Médaille commémorative du Règne de Léopold II

La Médaille commémorative du règne du roi Léopold II était une médaille commémorative belge instituée le 21 juillet 1905 par arrêté royal en reconnaissance des services rendus à l'État sous le règne du roi Léopold II et attribuée tout d'abord à des fonctionnaires civils mais dont le statut fut ultérieurement amendé pour inclure le service militaire, puis encore plus tard, le service au sein de la Force publique.



Corbaye Camille	Burdinne
Fiasse Emile	Marneffe
Genon Xavier	Marneffe
Jacquet Louis	Burdinne
Roquet Laurent	Marneffe

- Médaille commémorative du règne du Roi Albert

La médaille commémorative du règne du Roi Albert Ier est une médaille commémorative militaire belge créée par arrêté royal le 17 février 1962 pour commémorer le règne du roi Albert 1^{er}.

La médaille fut décernée aux membres des Forces armées belges et aux anciens combattants du service qui avaient servi honorablement entre le 18 décembre 1909 et le 18 février 1934.



Stas Nicolas	Burdinne
Wilkin Jules	Marneffe

- Médaille de la victoire française

Cette médaille interalliée commémorative de la Première Guerre mondiale.

Sont concernés par cette décoration tous les militaires ayant servi trois mois - consécutifs ou non - entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 dans la zone des armées, les infirmières et infirmiers civils, les étrangers (civils ou militaires) ayant servi directement sous les ordres du commandement français, les maréchaux et généraux ayant eu un commandement pendant trois mois au moins, les prisonniers de guerre ainsi que les Alsaciens-Lorrains engagés volontaires qui ont appartenu pendant une durée quelconque à une unité combattante et à ceux qui peuvent justifier avoir déserté les rangs allemands. L'article 10 de la loi de 1920 précise que : Le droit de la médaille est également acquis aux militaires qui ont été tués à l'ennemi ou qui sont morts des suites de blessure de guerre (...) et à ceux qui sont morts de maladies ou blessures contractées en service.



Copette Julien	Burdinne
----------------	----------

- La Médaille de reconnaissance de la ville de Liège

Remise aux défenseurs de la ville et des forteresses de Liège du début de la guerre.

Cette médaille en bronze fut décernée pour la première fois en avril 1920 lors d'une cérémonie où étaient présents le Duc de Brabant (Prince Léopold, le futur roi Léopold III) et le Général Lemahieu (Commandant de la ville de Liège en 1914 lors de la défense contre l'attaquant allemand). Bien qu'il s'agisse d'une médaille non officielle, le port sur l'uniforme par les militaires en service actif fut toléré. Des habitants de Liège qui avaient reçu la Médaille de Prisonnier Politique et étaient condamnés à Liège par un tribunal allemand, recevaient également cette médaille.

L'avvers montre le "Perron" (monument à Liège) sur un fond formé par une décoration qui ressemble à la décoration française de la Légion d'Honneur. Le millésime "19 / 14" se trouve sur les 2 côtés du Perron et en exergue, le texte "LA VILLE DE LIEGE A SES VAILLANTS DEFENSEVRS". Le revers représente une scène de guerre avec une coupole détruite sur le bord de la Meuse, quelques soldats qui la défendent encore et un soldat blessé. Le ruban, aux couleurs de la ville de Liège, est rouge et jaune.



Wilkin Jules	Marneffe
--------------	----------

- Médaille du centenaire

La Médaille commémorative du centenaire de l'indépendance nationale 1830-1930, était une médaille commémorative instaurée par un arrêté royal daté du 20 juillet 1930 pour célébrer le centième anniversaire de l'indépendance de la Belgique.

Elle récompensait tant les membres du service actif et les vétérans des Forces armées belges ainsi que les civils qui avaient servi honorablement leur patrie pendant plus de vingt années avant le 1^{er} janvier 1931.



Corbaye Camille

Burdinne

- La Médaille du Roi Albert

Décernée aussi bien à des Belges qu'à des étrangers qui, pendant la guerre, s'étaient montrés exceptionnellement actifs à promouvoir, organiser ou administrer des oeuvres de charité et d'humanité dans le but d'aider des Belges en détresse.

Cette médaille en bronze fut créée le 1 avril 1919 et montre, à l'avant, l'effigie du roi Albert I et, entouré de feuilles de laurier, le texte "ALBERT ROI DES BELGES".

Au revers se trouve, au milieu des mêmes feuilles de laurier, "EN / TEMOIGNAGE / DE RECONNAISSANCE / NATIONALE". La même médaille pouvait être remise avec les textes en flamand : "ALBERT KONING DER BELGEN" à l'avant et "ALS BLIJK VAN 'S LANDS ERKENTE LIJKHEID" au revers, si le décoré le souhaitait ainsi. En bas du revers se trouvent les dates "1914 - 1918". Le ruban est rouge amarante avec les couleurs belges au milieu.

Ceux qui s'étaient distingués par leur mérite dans le domaine du ravitaillement de la Belgique occupée, recevaient la médaille avec deux rayures aux couleurs nationales.



Wilkin Jules	Marneffe
--------------	----------